

La vie à défendre




I ♥ CFTC DDFIP 62

Comité Technique Local du 8 janvier 2019

Ce C T L s'est tenu dans les locaux de la Direction Départementale – Immeuble Brassart. Il a débuté à 9 h 30 et s'est terminé à 15 h 10. La présidence a été assurée par M. Michel Roulet, Directeur des Finances Publiques du Pas de Calais, le secrétariat par M. Didier Vermersch et le secrétariat-adjoint par F O DGFIP 62,



- 1° : Procès verbaux des CTL des 20 septembre et 13 novembre 2018
- 2° : Evolution des emplois pour 2019
- 3° : Questions diverses

Organisations
syndicales participant à
ce Comité



Solidaires et la CGT ont boycotté ce C T L

Les représentant(e)s
CFTC DDFIP
Pas de Calais



Nathalie Jeamart	CDFP de Lens Municipale	Titulaire
David Kaczmarek	E D R 62	Suppléant
Gabriel Gaillard	E D R 62	Expert



Procès verbaux des CTL précédents



Ces deux procès verbaux ont été approuvés par les membres du CTL



SUPPRESSIONS D'EMPLOIS :

**TRAVAUX
DE DÉMOLITION
À LA DGFIP**



La loi de finances pour 2019 prévoit 2 130 suppressions d'emplois pour la DGFIP (contre 1 600 suppressions en 2018). Depuis des années, l'administration ne cesse de supprimer des emplois.

Au total, depuis 2014, ce sont 11.478 emplois qui auront été supprimés dans notre administration. C'est par exemple, la population de la Commune de Saint-Martin les Boulogne sur la Côte d'Opale ou bien celle de Méricourt à proximité de Lens et Liévin. Au niveau local, la DDFiP va supprimer cette année 47 emplois C'est le chiffre le plus important de suppression depuis que ce triste système existe dans nos services. Face à cette mesure nationale injuste et contre-productive nous ne pouvons que nous insurger contre la répartition de cette nouvelle pénurie dans notre département. Aujourd'hui c'est de plus en plus la panique dans les services et la Direction Générale met, comme à son habitude, la charrue avant les bœufs. Supprimons d'abord les emplois, ensuite, à vous de trouver les solutions...s'il y en a.

CFTC DDFiP Pas- a clairement défini sa position dans sa déclaration liminaire. Nous n'avons pas participé aux débats et avons respecté le silence radio au cours de cette réunion. En effet, et nous tenons à le rappeler, il n'appartient pas à un syndicat de participer à la façon dont les emplois seront supprimés. Il n'appartient pas à un syndicat de discuter de l'endroit plutôt qu'un autre où les emplois seront supprimés. Tout ceci est de la seule et unique responsabilité de la direction. Nous sommes totalement CONTRE ces suppressions d'emplois, un point c'est tout. C'est clair, précis et net.

Nous faisons donc ci-dessous un (triste) résumé des suppressions d'emplois actés par la DDFiP 62 pour l'année 2019.

Dans sa documentation sur les suppressions d'emplois, la Direction utilise parfois des mots surprenants. Il y a quelques années, nous avons eu droit à la création du mot « Rurbain » qui est la contraction des mots Urbain et Rural, le tout pour désigner des services sur des communes ni grandes, ni petites, ni en campagne ni en ville.

Cette année, elle évoque dans sa documentation le rebasage. Nous ne connaissions pas ce terme et donc, nous sommes allé chercher sa signification sur Internet. Il s'agit en fait d'une technique professionnelle consistant à réadapter une base de prothèse dentaire qui n'est plus adaptée au relief de la gencive qui supporte l'appareil dentaire. Nous étions bien loin du dossier emploi. Au final, après des recherches très approfondies, il semblerait que le terme puisse parfois être utilisé dans un contexte budgétaire. Bravo donc à la DDFiP pour son rebasage. Petite anecdote, le correcteur d'orthographe ne connaît pas le mot de rebasage, mais propose le mot de repassage pour le remplacer !!!!

La DDFiP nous a fait parvenir des documents de travail définissant ses suppressions d'emplois pour 2018. Pour arriver à supprimer ses 47 emplois, elle a donc utilisé l'évolution quantitative, l'évolution catégorielle, la méthode d'allocation des emplois, les évolutions d'emplois dans les directions territoriales, les gains de productivité fléchés, la contribution proportionnelle et la technique de rebasage. Au final, après l'utilisation des toutes ces différentes méthodes mélangées entre elles, ce seront donc 1 emploi de catégorie A, 18 de catégorie B et 28 de catégorie C qui feront les frais des décisions de la DGFIP. Les chiffres sont les plus forts depuis le début des suppressions d'emplois.

Le transfert de la mission de chargé de relation de clientèle à la Caisse des dépôts et consignations se traduit au plan local par la suppression d'un emploi de catégorie A en direction.

Les suppressions dans la catégorie B sont dans le tableau ci-dessous,

Service	Résidence	Emplois supprimés
Direction (1)		- 4
SIP	SAINT-OMER	- 1
SIE	BOULOGNE-SUR-MER	- 2
SIP-E (partie SIE)	HENIN-BEAUMONT	-1
PCE	CALAIS	-1
PCRP	BOULOGNE-SUR-MER (antenne de Boulogne)	-1
	ARRAS	-1
PTGC (2)	ARRAS	-1
T. MIXTES	AUBIGNY-EN-ARTOIS	- 1
	FRUGES	- 1
	VIMY	- 1
T. SPECIALISEES	SAINT-POL-MONCHEAUX	-1
	LENS CH	-1
	BOULOGNE-SUR-MER CH	- 1
TOTAL		-18

2 précisions sur la Catégorie B :

- (1) Direction : dont un emploi B de l'EDR
- (2) PTGC Arras : un emploi de géomètre

Les suppressions dans la catégorie C sont dans le tableau ci-dessous,

Service	Résidence	Emplois supprimés
Direction		- 2
SIP	LENS NORD	- 1
	CALAIS	- 1
	ARRAS	- 1
	BETHUNE	- 1
	LENS SUD	-1
	BOULOGNE-SUR-MER	-2
	LILLERS	-1
SIE	BETHUNE	-1
	ARRAS	-1
	LENS	-1
	MONTREUIL-SUR-MER	- 1
SIP-E (partie SIP)	HENIN-BEAUMONT	- 1
	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	- 1
SIP-E (partie SIE)	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	-1
SPF-SPFE	SAINT-OMER	-1
	BOULOGNE-SUR-MER 1	-1
T. MIXTES	BAPAUME	-1
	HEUCHIN-PERNES	-1
T. SPECIALISEES	CALAIS MUNICIPALE	-1
	LENS MUNICIPALE	-1
	BRUAY-HOUDAIN	-1
	SAINT-OMER	-1
	HENIN-BEAUMONT	-1
	ARRAS CH	-1
	PAIERIE	-1
TOTAL		-28

Ci-dessous, la récapitulation par services.

Service	Emplois B supprimés		Emplois C supprimés		Total	
	En nombre	% des suppressions	En nombre	% des suppressions	En nombre	% des suppressions
DIRECTION	-4	22,22%	-2	7,14%	-6	13,04%
SIP	-1	5,56%	-8	28,57%	-9	19,57%
SIE	-2	11,11%	-4	14,29%	-6	13,04%
SIP-E	-1	5,56%	-3	10,72%	-4	8,70%
SPF-SPFE	0	0,00%	-2	7,14%	-2	4,35%
PCE	-1	5,56%	0	0,00%	-1	2,17%
PCRP	-2	11,11%	0	0,00%	-2	4,35%
PTGC	-1	5,56%	0	0,00%	-1	2,17%
T.MIXTES	-3	16,66%	-2	7,14%	-5	10,87%
Trés. SPECIALISEES	-3	16,66%	-7	25,00%	-10	21,74%
TOTAL	-18	100,00%	-28	100,00%	-46	100,00%

Conséquences de la fermeture de la Trésorerie d'Etapes au 1^{er} janvier 2019

Au 1^{er} septembre 2018, la Trésorerie d'Etapes compte au TAGERFiP 1 inspecteur divisionnaire de classe normale (IDIV CN), 1 inspecteur, 2 contrôleurs et 3 agents C.

L'emploi d'IDIV comptable de la Trésorerie d'Etapes, transformé en emploi d'IDIV administratif sera affecté au SIP de Boulogne-sur-Mer.

Trois emplois de catégorie C et un emploi de catégorie A seront transférés à la Trésorerie municipale de Montreuil-sur-Mer en correspondance avec le transfert de la mission gestion des comptes publics de la Trésorerie d'Etapes.

Un emploi de catégorie B sera transféré à la Trésorerie de Boulogne-sur-Mer Centre hospitalier en correspondance avec le transfert de la gestion de l'EPS Institut départemental Albert Calmette de Camiers de la Trésorerie d'Etapes.

Un emploi de catégorie B sera transféré au SIP de Montreuil-sur-Mer en correspondance avec le transfert de la mission recouvrement de l'impôt de la Trésorerie d'Etapes.

Compte tenu du transfert de la mission de chargé de relation de clientèle à la CDC, l'emploi de catégorie A, actuellement en charge de relation clientèle sur Boulogne-sur-Mer et rattaché à la Trésorerie de Boulogne-sur-Mer municipale, sera redéployé sur l'EDR de Boulogne-sur-Mer afin de maintenir l'appui au réseau sur le secteur côtier.

Un poste d'adjoint A est créé à la Trésorerie de Lens CH par redéploiement de l'emploi de cadre A de la Trésorerie d'Hersin-Coupigny, vacant depuis le 1^{er} septembre 2017.

Les votes : L'ensemble des Organisations syndicales présentes, soit FO, UNSA et CFTC ont voté CONTRE les suppressions d'emplois. Ce point de l'ordre du jour devrait faire l'objet d'une seconde convocation dans les jours qui viennent. Concernant les transferts d'emplois, nous avons voté CONTRE, FO et UNSA se sont abstenues.



Question diverse



Les rescrits fiscaux

Quel service doit traiter les rescrits et de quel type ? En effet , les rescrits engagent l'administration. Une Note de service devait sortir pour établir les services concernés et les répartition en fonction de la nature des rescrits .Ce sont des dossiers importants et la NDS n'est toujours pas sortie et la prise en charge de ces dossiers n'est pas très claire.

Réponse de la Direction : 95 % des rescrits sont déjà traités par ses soins. Elle confirme en outre qu'il n'y aura pas de NDS à ce sujet.



Parité du CTL du 8 janvier 2019

	participants	Femmes	%age	Hommes	%age
La Direction	8	5	63,00%	3	37,00%
Les Syndicats	15	6	40,00%	9	60,00%
FO	8	4	50,00%	4	50,00%
Unsa	4	1	25,00%	3	75,00%
CFTC	3	1	34,00%	2	66,00%